M. Schneuwly, archiviste Fribourg

HUITIEME ANNEE — N° 55

En avant la Grue!

MERCREDI 24 AVRIL 1889

LA GRUYÈRE

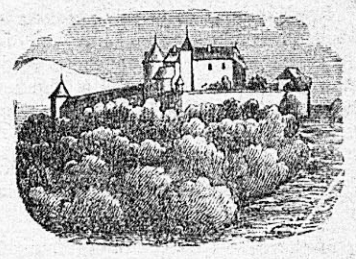

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
» » 6 mois, » 2 50
Etranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 20 cent. la ligne.
Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 23 avril 1889.

Nos émigrants et la république Argentine.

(Suite.)

Dans le nord, à partir de Santa-Fé et sur les rives du Parana, commencent les grandes forêts, qui deviennent splendides dans le Grand-Chaco. C'est la forêt-vierge peuplée encore d'animaux sauvages. On y trouve le jaguar, le pouma, le cerf, le serpent. Les caïmans peuplent les lagunes; les singes et les perroquets se jouent sur les grands arbres. Là aussi, le pays a perdu son uniformité monotone, et on peut y admirer de splendides points de vue. Les missions qui confinent au Paraguay passent pour posséder les plus beaux sites du monde.

Le climat de la république Argentine est un des plus sains que l'on connaisse, quoique cependant assez chaud dans le nord.

Dans le sud, partie la plus froide, puisqu'elle se trouve dans l'hémisphère opposé au nôtre, l'hiver ne dure guère plus de deux mois. Il faut pousser jusqu'en Patagonie pour trouver un climat à peu près semblable à celui de la Belgique.

A Buenos-Ayres, qui peut être pris comme moyenne, la température maximum est de 37° en été et de 2° en hiver. Et encore les jours de gelée peuvent-ils se compter. Le thermomètre ne descend au-dessous de zéro que trois ou quatre fois par hiver.

Il pleut rarement, presque toujours le ciel est pur et le soleil chaud et brillant.

Les maladies contagieuses y sont excessivement rares.

Ce vaste pays n'a encore que 4 ½ millions d'habitants, pas même deux par kilomètre carré, alors qu'en Belgique nous allons dépasser deux cents sur le même espace [1]. On voit par là quel immense territoire il reste à exploiter.

La république Argentine possède de grandes richesses en mines de toute sorte : charbon, cuivre, fer, plomb, argent et or. On y a découvert des gisements de nitrate de soude et de phosphate de chaux. Dans le sud, les montagnes du Tandil recèlent d'immenses carrières de pierres et de marbres. C'est là que Buenos-Ayres, cette ville énorme, qui compte aujourd'hui près de 500,000 habitants, va chercher les pavés de ses rues. Dans la province d'Entre-Rios, près de Parano, j'ai eu l'occasion de visiter des carrières de pierres où l'on fabrique une très bonne chaux hydraulique. Tout cela ne pourra être exploité avec fruit que quand la population sera assez dense pour fournir la main-d'œuvre à bon marché.

On comprend dès lors que c'est surtout dans l'exploitation du sol que ce pays doit chercher maintenant la source de ses richesses et de sa prospérité. C'est donc à ce point de vue, qui, du reste, offre le plus d'intérêt pour la réunion devant laquelle j'ai l'honneur de parler, que nous allons examiner la république de la Plata.

Comme dans tous les pays neufs, la culture pastorale a été la première pratiquée et le pays y était doublement préparé. D'abord, parce que la pampa est une prairie naturelle, et aussi parce que les premiers colons y ont trouvé d'immenses troupeaux de chevaux et de bœufs, descendants de quelques sujets abandonnés à eux-mêmes par les premiers conquérants du pays.

Depuis que ce qui est aujourd'hui la république Argentine, jadis possession de l'Espagne, a conquis son indépendance, depuis surtout qu'après une ère de révolutions successives et la célèbre dictature de Rasas le pays s'est définitivement constitué, et qu'il jouit maintenant d'une tranquillité parfaite et d'un gouvernement régulier, les choses ont bien changé.

Dans les premiers temps de la colonisation, il suffisait de produire ce qui était nécessaire à la consommation de chacun. Les moyens de communication manquant absolument, il eût été impossible de faire autrement.

On se contentait donc d'élever des troupeaux, et on ne tirait guère parti du bétail que pour la peau des animaux. Et comme, sur ces vastes étendues et dans ce climat si favorable, le bétail pouvait vivre sans abri, se reproduire sans peine et sans soins, et se nourrir sans frais, ce rapport était considérable. En même temps, l'émigration se portait, quoique faiblement encore, vers l'Amérique du Sud, et quelques colonies se formaient au nord de Buenos-Ayres, principalement dans les provinces de Santa-Fé, d'Entre-Rios, de Cordobo et de Mendaso.

Il résulta de cet état de choses qu'une partie du pays, le sud et l'ouest, restait fidèle à la culture pastorale et à l'élevage des chevaux et du bétail, tandis que les colonies commençaient à faire de la culture et introduisaient les céréales de l'Europe.

A cette époque, une grande partie du pays à l'ouest de Buenos-Ayres, tout le sud et même une grande partie du nord était encore occupée par les Indiens, ou soumis à leurs invasions fréquentes.

Il a fallu une lutte de plusieurs années pour refouler jusqu'au Rio-Negro cette population de pillards. C'est en 1862 que le président-général Mithe conçut l'idée de repousser sérieusement les Indiens. Il n'y parvint pas complètement, et ce n'est qu'en 1878 que le Dr Alsina, alors président de la république, chassa définitivement l'ennemi et fit creuser un fossé de 100 lieues de long, qui s'étendait de Bahia-Blanca à Santa Fé.

Les Indiens, détruits presque complètement dans le sud et dans l'ouest, permirent aux grands éleveurs de conserver leur bétail. Dans le nord, refoulés dans les forêts du Chaco, ils ne furent plus un obstacle au développement de l'agriculture naissante.

(A suivre.)

[1] En Suisse, cent.

NOUVELLES SUISSES

La revision fédérale. — La Société suisse du Grütli dans son ensemble, a voté à une forte majorité la proposition d'une revision de la Constitution fédérale dans le sens de l'extension des droits de peuple. Elle a décidé toutefois d'ajourner la collecte des 50,000 signatures nécessaires pour obliger les Chambres à s'occuper de la revision.

Emigrants. — En 1888, l'émigration a légèrement augmenté. Les 8 agences autorisées en Suisse ont expédié 8346 personnes, soit 788 de plus qu'en 1887. Mais le nombre réel des émigrants doit dépasser sensiblement ce chiffre, quelques émigrants se rendant directement au port d'embarquement et d'autres ont recours à l'intermédiaire d'agences étrangères ou secrètes. Depuis 1881, 75,896 Suisses ont quitté leur patrie, c'est environ 9,500 par année. Le 80 % se rendent aux Etats-Unis malgré les efforts que font les Etats de l'Amérique du Sud pour attirer chez eux le flot des émigrants.

Le Conseil fédéral a nommé capitaines à l'état-major général les premiers-lieutenants Rodolphe Ringier (Lenzburg), Ernest Galopin et Charles Fermaud (Genève).

FEUILLETON DE *LA GRUYÈRE* 41

L'OR TYRAN

PAR

PAUL VERDUN

— Je vous propose, répliqua le journaliste, sans se laisser décourager par ces paroles, une combinaison qui vous permettra de répondre à mes questions durant quelques instants et qui vous fera gagner du temps.

— Voyons votre système !

— Une voiture m'attend à la porte. Je vous conduirai chez vous ; nous causerons en route.

— Dans ce cas, j'accepte.

Ferrari serra les mains autour de lui, suivit le reporter et monta en fiacre.

— Où dois-je vous faire conduire ? demanda le journaliste.

— A l'hôtel des *Peuples latins*, rue de Rivoli.

Alguazil transmit l'indication au cocher, puis s'installa à côté de Ferrari.

— Je ne vous interrogerai pas, lui dit-il, sur ce que vous avez fait en Europe avant votre départ pour l'Afrique. Je connais vos réponses sur ce sujet aux questions importunes. Ce que je désire de vous, c'est obtenir le tracé de votre itinéraire pour le copier, en faire le cliché et le reproduire dans le *Courrier politique* avec les annotations que j'ai prises au cours de votre conférence de ce soir et les nouvelles notes que vous voudriez bien me transmettre.

— Le relevé topographique de ma route est déposé à la bibliothèque de la Société de géographie. Je vous donnerai ma carte et un mot pour qu'un dessinateur puisse aller en prendre copie. Cela vous convient-il ?

— Parfaitement !

— Alors, à mon tour, je vous interrogerai et vous demanderai des renseignements qu'en votre qualité de journaliste vous pourrez sans doute me fournir.

— Je suis à votre disposition.

— En arrivant à Marseille, mon premier soin fut d'acheter les journaux de ces trois derniers mois pour me mettre au courant des événements qui s'étaient passés à Paris et en France pendant ce temps. Je vis que jusqu'à la date du 20 octobre, il y était fréquemment question d'un romancier nommé Marchand, accusé d'un assassinat.

Cette affaire m'intéressa... un peu... Or, à partir du 21 de ce mois, aucun journal n'en a parlé.

Pouvez-vous me dire, d'abord, qui est ce Marchand, et, ensuite, d'où provient le silence subit et unanime des feuilles quotidiennes sur un crime qui a dû remuer profondément l'opinion publique, tant par les circonstances dans lesquelles il a été commis, qu'à cause de la personnalité du coupable ?

— Je puis d'autant mieux vous renseigner à ce sujet, répondit le chroniqueur, que je me suis occupé personnellement de cette affaire et que je possède des détails auxquels le public n'a pas été initié, pour des raisons que je vous indiquerai plus tard. Je vous transmettrai ces renseignements en vous priant de les garder pour vous ; il est inutile qu'ils courent les rues. Si j'étais soupçonné de vous les avoir révélés, je perdrais sans doute ma position.

— Ce que j'ai dit dans ma conférence touchant la prudence que l'explorateur doit garder dans ses paroles, répondit Pietro Ferrari, peut vous faire juger que je sais conserver un secret. On n'a pas vécu pendant de longues années parmi les nègres sans avoir contracté l'habitude de la discrétion.

— J'en suis persuadé.

— Connaissez-vous le passé de ce Marchand ? En quelle année s'est-il marié ?

— En 1880.

— Savez-vous quelles gens il fréquentait d'habitude ?

— Il avait pour ami d'enfance deux peintres : Marcel Pépin, qui est devenu célèbre comme portraitiste, et Antony Camelot, un paysagiste à la façon de Millet.

— C'est bien cela ! murmura le voyageur.

— Je me suis laissé raconter, continua le journaliste, une histoire, curieuse à plus d'un titre, qui se passa avant, pendant et après le siège de Paris, et où ces trois amis ont été mêlés.

Ils ont recueilli un enfant qui s'était sauvé d'une pension de Neuilly où on le maltraitait. Un conducteur d'omnibus, surnommé *Aboul-si-Sou*, l'avait trouvé, une nuit, endormi au pied de l'Arc de triomphe.

Ce petit garçon, devenu l'enfant d'adoption des trois artistes, a été défendu par eux contre la jalousie du second mari de sa mère, lequel essaya de le faire disparaître pour

Il a nommé lieutenants-colonels le major Théodore Fuchs, à Buochs, auquel il a remis le commandement du régiment 29 de la landwehr, et le major Max Erisman, à Brestenberg, qu'il a nommé chef de l'état major de la 5e brigade d'artillerie.

Zurich. — Plusieurs soldats du bataillon 68, de retour du Tessin, sont tombés malades du typhus, et l'un d'entre eux a succombé.

Berne. — La commune bourgeoise de Langenthal a voté samedi un subside de 500 fr. destiné à procurer des plantons de pommes de terre aux pauvres bourgeois de l'endroit.

— On procède actuellement à Berne au pavage en bois de la rue de l'Hôtel-de-Ville; ces travaux sont dirigés par M. l'ingénieur de Wyttenbach, de Genève. Les villes suisses qui possèdent actuellement ce pavé sont celles de Zurich, Genève, Bâle et maintenant Berne.

Lucerne. — Un individu, adonné à l'eau-de-vie, domicilié à Hapfigg (Sursée), a empoisonné, la semaine dernière, ses trois enfants au moyen de phosphore; l'autopsie a confirmé l'empoisonnement. Ce monstre a été arrêté.

Grisons. — La Société suisse du Grütli, dans son ensemble, a voté à une écrasante majorité la proposition d'une revision de la Constitution fédérale dans le sens de l'extension des droits du peuple.

Elle a décidé toutefois d'ajourner la collecte des 50,000 signatures nécessaires pour obliger les Chambres à s'occuper de la revision.

Argovie. — M. Th. Good, chapelier, décédé dernièrement à Aarau, a fait pour 70,000 francs de legs à des institutions et sociétés de bienfaisance. L'asile pour épileptiques à Riesbach près Zurich a été favorisé d'un legs de 20,000 fr.

Neuchâtel. — Le 5 mai a lieu dans ce canton le renouvellement intégral du Grand Conseil.

— Samedi, la nouvelle s'est rapidement répandue à la Chaux-de-Fonds qu'un père de famille de cette localité avait été aperçu jeudi après midi au moment où il se précipitait dans le Doubs, un peu en dessus de la Maison-Monsieur. On croit que le malheureux a succombé à un accès de profond découragement causé en partie par des souffrances physiques, suites d'un grave accident dont il avait été victime il y a quelques années; son cadavre n'a pas encore été retrouvé, malgré d'actives recherches.

Genève. — On annonce le décès, à l'âge de 43 ans, de M. le 1er lieutenant Abel Thury, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions de contrôleur d'armes de la 1re division.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — Un drame navrant vient de se passer à Dijon : deux enfants ont été brûlés vifs dans un incendie.

Mme Amélie Mariotte, veuve depuis deux mois, est mère de deux petites filles âgées l'une de cinq ans, l'autre de vingt mois, qu'elle laissait tout le jour livrées à elles-mêmes, obligée qu'elle était d'aller gagner sa vie à la manufacture des tabacs.

Jeudi, les deux fillettes étaient comme d'habitude seules au logis, lorsque vers sept heures du soir une voisine aperçut une épaisse fumée sortant par la fenêtre de l'appartement de Mme Mariotte. Effrayée, elle donna l'alarme.

On pénétra aussitôt dans la chambre où un horrible spectacle s'offrit à la vue : le lit où couchait l'aînée des petites Mariotte était en feu, et celle-ci était étendue morte près de la fenêtre que la pauvre enfant, en chemise, avait dû chercher à ouvrir.

Dans son berceau la plus jeune gisait à demi carbonisée; on dut l'envelopper dans une serviette pour l'emporter.

Tout secours était inutile, les deux enfants avaient péri, asphyxiées et brûlées.

On s'occupa sans retard d'éteindre l'incendie qui menaçait de dévorer la maison tout entière.

On ignore comment le feu s'est déclaré, toutefois tout porte à croire qu'une lampe à pétrole s'est renversée et a enflammé le lit de l'aînée des victimes.

On juge du désespoir de la mère quand à son retour elle s'est trouvée en présence des cadavres de ses enfants.

— Le général Boulanger partira demain mercredi pour l'Angleterre.

Les journaux boulangistes persistent toutefois à affirmer qu'il reviendra prochainement à Bruxelles.

— On se souvient que le 14 avril M. Boulanger avait obtenu la majorité relative à Charenton dans une élection au conseil d'arrondissement.

Dimanche a eu lieu le second tour de scrutin, qui a donné les résultats suivants : Eberlin, républicain (élu), 3,900 voix; Boulanger, 3,898.

Dans ce même canton le brav'général avait obtenu plus de 6000 voix le 27 janvier.

— Les assises de la Gironde ont condamné M. le député Gilly à six mois de prison et à 1000 francs d'amende, pour son livre intitulé : *Mes dossiers*.

M. Savine, éditeur, est condamné à trois mois de prison et à 1000 francs d'amende.

M. Chirac, qui a fait la préface du livre, est condamné à deux mois de prison et à 200 francs d'amende.

M. Elie Peyron, auteur de l'introduction, à quinze jours de prison et à 100 francs d'amende.

Tous solidairement sont condamnés à payer 8000 francs de dommages-intérêts à M. Raynal, 4000 à M. Villette.

La cour ordonne, en outre, l'insertion dans quinze journaux, et la destruction des exemplaires restants du livre *Mes dossiers*. (Plus de cinquante mille exemplaires ont déjà été vendus.)

— Le *Lyon républicain* annonce qu'un ancien agent de change bien connu à Lyon, M. Récamier, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur. La mort a été foudroyante. On ignore les causes de ce suicide.

— On annonce le décès de deux sénateurs français, M. Decray (de la Nièvre), appartenant à la droite, et M. Goutay (du Puy-de-Dôme), républicain, né en 1804.

Belgique. — On assure que le gouvernement a notifié au général Boulanger un décret d'expulsion.

M. Boulanger a répondu qu'il partirait mardi pour l'Angleterre.

Angleterre. — La visite de l'empereur d'Allemagne à la reine Victoria est définitivement fixée à la seconde quinzaine de juillet. Son séjour sera de neuf jours environ.

Bulgarie. — Dans la nuit du 21 a eu lieu, à Sofia, un crime horrible qui a produit une profonde sensation.

Une dame et sa nièce ont été assassinées dans une maison.

L'un des coupables a été arrêté, encore munis d'objets volés. Il a déclaré être un domestique serbe congédié.

Zanzibar. — M. Peters, arrivé par le vapeur *Kilwa*, voulait débarquer sur la côte des Somalis; mais les Somalis lui ont envoyé un message disant que, s'il débarquait, il serait tué.

République Argentine. — Un tragique événement s'est produit, il y a quelques jours, entre Baucalari et San-Martin.

Le train de Rosario était parti à son heure habituelle 8 h. 40 du soir, de la station centrale et avait dépassé la station de San Martin; il marchait à grande vitesse quand, tout à coup, une des trois premières voitures saute en dehors de la voie et entraîne dans le déraillement celle qui suit.

Les voitures avaient été traînées quelques cents mètres, les roues en l'air, et il est facile de se rendre compte de l'état dans lequel on a dû trouver les infortunées victimes de la catastrophe.

Celles qui avaient échappé, par un hasard extraordinaire, au choc et à l'effondrement des voitures, étaient brûlées vives, enfermées qu'elles étaient et ne pouvant sortir que par les fenêtres des vagons.

On compte 50 morts et 72 blessés. Plusieurs des morts ont été absolument carbonisés.

L'accident s'était produit vers 10 h., dans la soirée du jeudi. Dès le premier avis, il fut organisé un train de secours, à la station centrale. Ce n'est qu'à 3 h. ½ du matin qu'il revenait avec son triste chargement.

L'arrivée des blessés était affreuse à voir; l'obscurité de la nuit, à peine éclairée par quelques becs de gaz, rendait la scène plus lugubre encore.

Les blessés se plaignent, et quelques-uns, à moitié défigurés, demandent à mourir plutôt que de continuer à souffrir; deux succombent dans les bras des gens qui les transportent des vagons aux ambulances.

Ils sont tous emmenés dans les différents hôpitaux de la ville. Parmi eux se trouve un Vaudois, nommé Pelet.

Il n'est pas douteux que la compagnie anglaise du chemin de fer, par sa négligence et les mauvaises conditions de l'embarquement des émigrants, n'ait assumé une responsabilité grave.

Asie. — On télégraphie de Calcutta qu'un incendie colossal a éclaté à Surat et a détruit, en quelques heures, 3000 maisons. Les dégâts sont incalculables et plus de 25,000 personnes sont sans asile. Des souscriptions sont organisées pour venir en aide à ces malheureux.

Surat fut, dans le temps, le centre le plus important du commerce de l'Inde, mais sa prospérité a complètement disparu, dans les cinquante dernières années, par suite des incendies et des inondations qui se sont abattus sur elle, à différentes reprises. En 1811, sa population était de 250,000 habitants et elle n'en comptait que 110,000 en 1881. En avril 1837, un incendie dévora 10,000 maisons et, un peu plus tard, dans la même année, le pays fut ravagé par les inondations du Fatpee qui détruisirent les trois quarts de la ville.

Le désastre actuel est attribué à la mauvaise coutume qui existe de répandre de l'huile sur les planchers des maisons qui, elles-mêmes, sont toutes construites en bois.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — *Séance du 16 avril 1889.* — M. Meinrad Bertschy, confirmé dans ses fonctions de préfet du district de la
constitutionnel.
— On adopte un p
commune de Morat à lev
nées 1889 et 1890.
— Les communes de
réunies administrativem
voir un impôt pendant l
— On accorde à Mlle
d'exercer l'art de sage-f
— Un subside de 10
fribourgeoise de la Socie
pour lui aider à organis
— Sont confirmés da
Mlle Louise Lergier, i
de la ville de Morat.
MM. Vonderweid, Jos
bre de la Commission
M. Gottrau, Charles,
des eaux et forêts.
M. Monnard, Alfred,
centrale.
— Les titulaires suiv
fonctions d'officiers ou d
M. Roubaty, Pierre, s
M. Berger, Joseph, o
M. Clément, Jacques
M. Clerc, Jacques, of
M. Mottaz, Nicolas, s
M. Neuhaus, Joseph,
M. Bosson, Charles,
M. Maradan, Jean, o
M. Rigolet, Alphonse
M. Jenny, Jacques, s
M. Bourret, François
M. Ruffieux, Alphons
M. Meyer, Maxime,
M. Jaquet, Léon, off
M. Jaquet, Louis, su
M. Castella, Domini
M. Moret, François,
M. Corboud, Joseph,
M. Schwab, Frédéric
M. Mæder, Gottlieb,
M. Binggely, Frédér
M. Meuwly, Pierre-J
M. Holz, Philippe, o
M. Ducarroz, Germa
M. Schrœter, Alpho
M. Chassot, Tobie, s
M. Carrard, Isidore,
M. Thierrin, Placide
M. Renevey, Louis, s
M. Pache, Pierre, of
M. Jacquier, Antoin
M. Raboud, Antoine
M. Dénervaud, Ern
— On nomme :
M. Péclat, Joseph, o
M. Jaquet, Eugène, o
— On accepte la d
en sa qualité de suppl
de Courtion, avec re
rendus, et on nomme
Emile, à Courtion.
— Une prime de 4
Schneider, à Saint-Sy
à un enfant tombé da
— *Séance du 22 a*
rêté relatif à la dédu
l'impôt des dettes hyp
— Le collège élect
courant pour procéder
sant le personnel judi
— On autorise la
impôt.

Concours de p
au chap. II du règlen
concernant l'amélior
d'entente avec le Dép

MISES PU
Le soussigné vendra
la Maison de Ville, à Br
courant, de 3 à 5 h
immeubles désignés so
535 du cadastre de Broc
En cas de non-réussit
meubles seront imméd
location.
274]

Engrais
GYPSE & ACIDE
première
Dépot à Marsens :
Prix m

---

s'emparer de l'héritage qu'il voulait transmettre à son propre fils.

— Oh! mais c'est un roman que vous me racontez là! s'écria Ferrari en éclatant d'un rire forcé.

Monsieur le journaliste, je vous ai demandé des renseignements sérieux et non pas un récit d'aventures. Songez que j'arrive du centre de l'Afrique, où j'ai passé par les péripéties les plus extraordinaires qu'il soit possible d'imaginer! Dites-moi des choses croyables. Je n'ai pas besoin d'être amusé, par des faits divers inventés à plaisir.

— Mais, monsieur, reprit le chroniqueur d'un ton vexé, croyez bien que, si je vous raconte ces faits, c'est parce qu'ils m'ont été rapportés par des personnes dignes de foi. Je ne suis pas le seul à les connaître. Bon nombre de mes confrères de la presse en ont entendu parler.

Je ne doute pas que vous n'ayez passé par des péripéties extraordinaires, mais les événements qui ont lieu en Afrique n'empêchent pas des comédies, des drames et des tragédies de se dérouler chaque jour dans une ville comme Paris, qui, à elle seule, est tout un monde.

Des faits relatifs à Marchand et à ses amis, l'un, au moins, est très connu et s'est passé devant un grand nombre de spectateurs; c'est le sauvetage de l'enfant, lors de l'incendie de la rue de Lille, à la fin de la Commune.

— Et cet enfant si choyé, connaissez-vous son nom?

— Parfaitement! Il s'appelle Louis Talbot.

Il est maintenant l'un des plus grands entrepreneurs de charpente de Paris.

— Grand bien lui fasse! répliqua Ferrari.

Il se tut un moment comme pour se consulter, puis demanda d'un ton sous lequel perçait une émotion qu'il s'efforçait de cacher :

— Pouvez-vous me nommer aussi l'autre enfant, celui du beau-père, celui en faveur duquel il voulait dépouiller Louis Talbot de son héritage?

— Tiens! tiens! fit le journaliste. Il paraît que l'histoire que je vous raconte vous intéresse plus que vous ne le prétendez!

— Je n'y attache aucune autre importance que celle que l'on accorde à un fait divers. Quand on a commencé à en prendre connaissance, on veut en avoir la fin. C'est affaire de curiosité... de simple curiosité.

— Je vous donnerai ce renseignement avec autant de facilité que l'autre.

L'adversaire, le rival sans le savoir, devrais-je dire plutôt, de Louis Tabot, s'appelle Maurice Belcoq.

— Pourquoi dites-vous: le rival sans le savoir?

— Parce que les deux jeunes gens n'ont jamais été des ennemis l'un pour l'autre. Tout enfants, pendant le siège de Paris, ils ont joué ensemble, lorsqu'ils ne savaient pas encore qu'ils étaient frères par leur mère. Ils étaient devenus des amis inséparables quand ils apprirent leur parenté. Ils sont restés en excellents termes.

— Ce Maurice Belcoq, demanda Ferrari, est-il, lui aussi, entrepreneur de charpente?

Alguazil remarqua que la voix de son compagnon avait tremblé en posant cette question.

— Peste! pensa-t-il, il faut que l'intérêt que notre explorateur porte à ce Maurice Belcoq soit bien grand, pour que son émotion se manifeste ainsi dans son ton.

Pourtant, c'est bien le même homme qui vient d'expliquer, il n'y a pas une heure, dans sa conférence, combien la vie en Afrique rend l'Européen diplomate habile, comment les *palabres* avec les nègres l'obligent à la dissimulation.

Est-ce bien là le voyageur qui expliquait froidement la façon dont une nuit il avait tué quatre de ses porteurs, et qui ne songeait qu'à se plaindre égoïstement de la mauvaise trempe d'un couteau?

Cette émotion est extraordinaire. Quel intérêt ce rouleur des grands chemins du monde, impassible devant les murmures et les applaudissements d'une assemblée d'élite, peut-il apporter à l'histoire de Marchand et de son protégé?

A l'instant, il me reprochait de lui faire perdre son temps en lui racontant des sornettes, et voilà maintenant qu'il tremble en me questionnant. C'est étrange en vérité.

Allons de l'avant! J'apprendrai peut-être ce que cet homme cache sous son masque.

— Non, répondit-il, Maurice Belcoq n'est pas entrepreneur de charpente. Il est avocat.

Voilà même une belle occasion qui s'offre à lui dans l'affaire Marchand de se lancer en plaidant un procès important.

Il éprouvera sans doute de grandes difficultés pour obtenir la faveur de présenter la défense de l'accusé, car les avocats les plus éminents brigueront ce rôle. Ils savent que le public tout entier s'occupe de cette affaire; que les journaux ne laisseront passer inaperçu aucun détail de la séance, et que l'avocat qui prendra la parole à cette occasion devant la cour d'assises deviendra du même coup célèbre dans toute la France.

(A suivre.)

préfet du district de la Singine, prête le serment constitutionnel.

— On adopte un projet d'arrêté autorisant la commune de Morat à lever un impôt pendant les années 1889 et 1890.

— Les communes de La-Corbaz et de Cormagens, réunies administrativement, sont autorisées à percevoir un impôt pendant les années 1889, 1890, 1891.

— On accorde à Mlle Marie Perroud, l'autorisation d'exercer l'art de sage-femme dans le canton.

— Un subside de 100 fr. est alloué à la section fribourgeoise de la Société fédérale des sous-officiers pour lui aider à organiser divers exercices.

— Sont confirmés dans leurs fonctions :

Mlle Louise Lergier, institutrice à l'école primaire de la ville de Morat.

MM. Vonderweid, Joseph, et Fraisse, Adolphe, membres de la Commission d'assurance contre l'incendie.

M. Gottrau, Charles, comptable de l'administration des eaux et forêts.

M. Monnard, Alfred, secrétaire-adjoint de la police centrale.

— Les titulaires suivants sont confirmés dans leurs fonctions d'officiers ou de suppléants de l'état civil :

M. Roubaty, Pierre, suppléant à Villars-sur-Glâne ;
M. Berger, Joseph, officier à Onnens ;
M. Clément, Jacques, suppléant à Ependes ;
M. Clerc, Jacques, officier à Estavayer-le-Gibloux ;
M. Mottaz, Nicolas, suppléant à Ponthaux ;
M. Neuhaus, Joseph, officier à Chevrilles ;
M. Bosson, Charles, officier à Riaz ;
M. Maradan, Jean, officier à Pont-la-Ville ;
M. Rigolet, Alphonse, suppléant à Pont-la-Ville ;
M. Jenny, Jacques, suppléant à Haute-Ville ;
M. Bourret, François, suppléant à Villarvolard ;
M. Ruffieux, Alphonse, officier à Crésuz ;
M. Meyer, Maxime, officier à Cerniat ;
M. Jaquet, Léon, officier à Estavanuens ;
M. Jaquet, Louis, suppléant à Estavannens ;
M. Castella, Dominique, officier à Neirivue ;
M. Moret, François, suppléant à Neirivue ;
M. Corboud, Joseph, suppléant à La Tour ;
M. Schwab, Frédéric, suppléant à Chiètres ;
M. Mæder, Gottlieb, officier à Champagny ;
M. Binggely, Frédéric, suppléant à Champagny ;
M. Meuwly, Pierre-Joseph, suppléant à Cormondes ;
M. Holz, Philippe, officier à Estavayer ;
M. Ducarroz, Germain, suppléant à Montbrelloz ;
M. Schrœter, Alphonse, officier à Bussy ;
M. Chassot, Tobie, suppléant à Bussy ;
M. Carrard, Isidore, suppléant à Châtillon ;
M. Thierrin, Placide, suppléant à Praratoud ;
M. Renevey, Louis, suppléant à Montagny-les-Monts ;
M. Pache, Pierre, officier à Promasens ;
M. Jacquier, Antoine, suppléant à Promasens ;
M. Raboud, Antoine, officier à Villarsiviriaux ;
M. Dénervaud, Ernest, suppléant à Mézières.

— On nomme :

M. Péclat, Joseph, officier de l'état civil, à Middes ;
M. Jaquet, Eugène, officier de l'état civil, à Ponthaux.

— On accepte la démission de M. Mory, Théodore, en sa qualité de suppléant de l'officier de l'état civil de Courtion, avec remerciements pour les services rendus, et on nomme en son lieu et place M. Grand, Emile, à Courtion.

— Une prime de 40 fr. est accordée à M. Pierre Schneider, à Saint-Sylvestre, pour avoir sauvé la vie à un enfant tombé dans le torrent de l'Ergera.

— *Séance du 22 avril.* — Le Conseil rend un arrêté relatif à la déduction d'office aux registres de l'impôt des dettes hypothécaires.

— Le collège électoral est convoqué sur samedi 27 courant pour procéder à diverses nominations intéressant le personnel judiciaire.

— On autorise la paroisse de Neyruz à lever un impôt.

Concours de poulliches. — Conformément au chap. II du règlement fédéral du 23 mars 1887, concernant l'amélioration de la race chevaline et, d'entente avec le Département fédéral de l'agriculture, les concours de pouliches auront lieu, cette année, comme suit :

A Fribourg, le mercredi 22 mai prochain, dès 9 heures du matin, sur les Grand'Places, pour les districts de la Sarine, de la Singine, de la Broye et du Lac.

A Bulle, le jeudi 23 mai prochain, dès 9 heures du matin, pour les districts de la Gruyère, de le Glâne et de la Veveyse.

Sont admises à ce concours les pouliches de 1 à 5 ans issues d'étalons importés à l'aide de subventions fédérale et cantonale.

Conformément à l'art. 11 du règlement précité, les pouliches peuvent être primées dans trois classes différentes :

De 1 à 2 ans, dans la classe A, avec prime de 30 fr.
De 2 à 3 ans, dans la classe B, avec prime de 50 fr.
De 3 à 5 ans, dans la classe C, avec prime de 200 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Don généreux. — Mme Louise Schübel, de Schwammberg (Wurtemberg), en religion sœur Marie Michel, au monastère de la Visitation, à Fribourg, a remis, ces jours passés, 5000 fr. à l'hospice de Riaz. Cet établissement devra utiliser les intérêts de cette somme, en première ligne, à la réception de compatriotes indigents tombés malades.

Convocation. — Les délégués des communes formant la consorité de l'hôpital du district de la Gruyère sont convoqués en assemblée générale le jeudi 2 mai prochain, à 1 heure de l'après-midi, à la salle du tribunal, à Bulle, avec l'ordre du jour suivant :

1° Approbation des comptes ;
2° Nomination de deux commissaires-vérificateurs pour l'année courante ;
3° Levée d'un impôt (loi du 24 novembre 1869) ;
4° Propositions éventuelles.

Chaque commune a droit à un délégué par 500 âmes de population.

Les décisions seront prises à la majorité des délégués présents.

Cette publication tient lieu de carte de convocation.

Le secrétaire.

VARIÉTÉ

PASCALOU

NOUVELLE 5

par Jean-Bernard (*des Gens de lettres*).

(Fin.)

Le drapeau palpitant au vent du Nord, frémissant comme animé d'une vie particulière, semble crier, lui aussi, farouche, par ses clapotements : toujours en avant !

Le moblot court pour planter le haillon tricolore sur une barricade coupant l'entrée du village ; il s'élance, monté sur les roues d'une charrette, tenant le drapeau d'une main, il s'accroche de l'autre au talus pour escalader quand dix doigts, solides comme des tenailles, lui empoignent la main et veulent l'attirer de l'autre côté ; des Prussiens étaient cachés derrière la barricade, ils auraient pu tuer le téméraire à bout portant, mais le drapeau serait alors tombé de ce côté de la barricade, relevé par un autre Français et ils voulaient s'emparer de l'étendard tricolore. Tous les regards des nôtres sont cloués sur le mobile, personne n'ose tirer pendant que les dix tenailles serrent de plus en plus.

Un camarade du porte-drapeau accourt.

— Lâche le drapeau, dit-il.

— Non, je ne le laisserai échapper que si je tombe. C'est la consigne.

Derrière la barricade, à l'abri des coups et des balles, les Germains attirent toujours le petit artilleur qui va être entraîné comme dans un engrenage.

— Geordi, prends cette hâche, dit au soldat français accouru l'artilleur en désignant l'instrument gisant à terre.

L'autre obéit.

— Bien, maintenant coupe le poignet, ils auront ma main, mais notre cher drapeau non pas.

Le compagnon hésite, tremblant à claquer les dents ; néanmoins, il monte à son tour sur la roue de la charrette, lève la hache et d'un coup formidable abat le poignet du jeune homme dont la main reste en possession des Prussiens pendant que Pascalou — c'était lui — délivré, agite son poignet sanglant, veuf de sa main gauche, se rallie à la petite troupe et remet au commandant le drapeau dont il s'est chargé.

Cité à l'ordre du jour, il fut, le jour même, décoré de la Légion d'honneur pour cette action d'éclat.

V

A Toulouse, dans le faubourg Arnaud-Bernard, la consternation régnait dans la petite maison de la Cadette ; les nouvelles de Belfort devenaient plus rares de jour en jour et bientôt elles cessèrent tout à fait. Maria, définitivement conquise par la vaillance du jeune typographe, en même temps qu'indignée de la lâcheté du clerc d'avoué, venait tous les jours lire le journal à la vieille grand'mère et ces deux femmes parlant de l'absent se prenaient à l'aimer encore davantage ; car Maria l'aimait de toutes les forces de son âme et ne s'en cachait plus. La Cadette avait du moins cette consolation de penser qu'à son retour — s'il revenait — le sien trouverait une femme bien aimante. Hélas, la guerre continuait, les défaites s'accumulaient, les nouvelles n'arrivaient pas ; la pauvre vieille se mangeait le sang, comme on dit là-bas, tant et si bien qu'il ne lui en resta plus. Un beau matin, ses sourcils s'arquèrent, une pâleur de cierge s'ancra jusqu'au fond de ses chairs, une de ces pâleurs qui donnent aux mourants la majesté des marbres.

— Aime bien toujours mon pauvre Pascalou, dit la mourante ; ce furent les derniers mots sur lesquels la mort scella ses lèvres.

— Je n'aimerai jamais que lui, murmura la jeune fille, et la grand'mère s'éteignit doucement avec deux larmes de regrets de ne pas revoir, avant de partir, l'enfant qu'elle idolâtrait.

La paix signée, Paul Garrot fut un des premiers à rentrer à Toulouse où il parada sur les promenades avec sa large ceinture rouge et son beau costume bleu de ciel. Il fit, sans plus tarder, demander la main de Maria qui refusa nettement et signifia aux siens sa volonté d'épouser le mobile qui avait annoncé son retour.

La rentrée des artilleurs de Belfort eut lieu en grande pompe ; reçus à la gare par la population entière. Acclamés, ils marchaient en rang serré et au milieu d'eux Pascalou, montrant son moignon glorieux, la poitrine ornée de la croix, tenait, de son unique main droite, le drapeau déchiqueté par les balles.

Un mois plus tard, Maria et Pascalou, unis de la veille, montaient la côte de Terre Cabade et allaient s'agenouiller sur la tombe de la vieille Cadette qui dormait dans le grand cimetière, sur les hauteurs de la ville, dans la tombe sur laquelle étaient piquées des violettes et des pensées épanouies au pied de la croix de pierre.

Le soleil descendait à l'horizon quand ils quittèrent Terre-Cabade sur lequel un grand silence s'était abattu ; Pascalou ne put retenir ses larmes ; Maria l'entraîna pour l'arracher à ses pénibles souvenirs ; en passant devant un mausolée élevé à un général du premier Empire, mort, gelé en Russie, la jeune épousée lut cette inscription gravée en lettres d'or sur le marbre noir :

Les larmes des héros cimentent l'amour vrai.

Faille française, Surah, Satin merveilleux, Satin Luxor, Atlas, Damas, Reps, Taffetas, etc., soie noire de 2 fr. à 15 fr. 50 le mètre (environ 120 qualités différentes), expédie franco à domicile, par coupes de robes ou par pièces entières, G. Henneberg, dépôt de fabrique de soie, à Zurich. Echantillons franco sur demande. (M5643Z) [271

MISES PUBLIQUES

Le soussigné vendra en mises publiques, à la Maison de Ville, à Broc, ***lundi 29 avril courant***, de 3 à 5 heures après midi, les immeubles désignés sous les articles 774 et 535 du cadastre de Broc.

En cas de non-réussite de la vente, ces immeubles seront immédiatement exposés en location.

274] Andrey, notaire.

Engrais Coignet

première qualité.

GYPSE & ACIDE SULFURIQUE

Dépot à Marsens : Félicien GAPANY

Prix modérés. [216

Maïs Italie récolte **1887.**

sous la CROIX-BLANCHE, à Bulle.

Beaux gruaux maïs, à prix réduits. — Cet aliment, recommandable par sa grande valeur nutritive, remplace avantageusement les pommes de terre, de qualité inférieure cette année. [128

Tricotage en tous genres.

Présentement, grand choix de bas et chaussettes. Confection sur mesure de gilets de chasse (tricots), tailles de dames, jupons, camisoles, caleçons, etc. Entage des bas.

Henriette Gremaud,

238] avenue du Tirage, Bulle.

Agence de recouvrements

A. DAVET, procureur,

à BULLE

Encaissements amiables et juridiques. — Litiges. — Renseignements. — Gérances. — Placements hypothécaires. [587

Dépôt de charbon

chez Louis Schneuwly, à La Tour-de-Trême, et chez M. Grand, maréchal, à Bulle. [260

Mme MORET, somnambule,

de Lausanne, habite rue Grimaldi 1, à Nice. Consultations par lettre. (Hc3759L) [222

A vendre :

Un ***soufflet de forge*** tout neuf, à bas prix. — S'adr. au bureau du journal. [267

A louer : Un ***atelier de charron*** au bas de la ville et une part de jardin.

S'adresser au bureau du journal. [193

A l'imprimerie de ce journal :

Monseigneur Marilley.

Brochure de 72 pages et un portrait.

Prix : 50 cent.

MISES PUBLIQUES

Lundi 29 avril courant, dès les 2 heures, vers le pont du moulin de la Trême, la commune de Bulle vendra 20 billons, 100 poteaux en chêne et 600 fagots.

Bulle, le 23 avril 1889.

273] *Le Secrétariat communal.*

Mises publiques.

Mardi 30 avril courant, dès 10 h. du matin, devant l'auberge de l'Agneau, à Grandvillard, il sera vendu en mises publiques, pour cause de partage, tout le mobilier provenant des successions de Mme Musy, née Morand, et d'Auguste Morand, tel que meubles meublants, linge, literie, batterie de cuisine, etc., etc.

Bulle, le 20 avril 1889.

Pour les exposants :
272] J.-C. Barras.

Mises publiques.

Le ***lundi 13 mai prochain***, les frères Cottier, à Charmey, exposeront à vendre en mises publiques, de 2 à 4 heures après midi, au Maréchal-Ferrant, leur jolie propriété des Vuesseyres, de la contenance de 2 hectares 10 ares 70 centiares, soit 6 poses 219 perches 60 pieds, comprenant une maison, 2 granges et fontaine intarissable.

Pour le cas que la vente n'aboutisse pas, ces immeubles seront immédiatement exposés en location.

Pour les conditions, s'adresser aux propriétaires ou au soussigné.

257] Alex. Andrey, notaire.

Vente de bétail.

La masse en discussion de Jacques Rolle, à Farvagny-le-Grand, fera vendre en mises publiques, au dit lieu, le ***mardi 30 avril courant***, à 9 heures du matin : 18 vaches dont plusieurs portantes, 2 bœufs, un taureau de 2 ans primé au dernier concours, 6 veaux, un cheval, 6 brebis. etc.

Fribourg, 16 avril 1889.

(OFr1875) Par ordre :
258] *Greffe du tribunal de la Sarine.*

BANQUE ET NOTARIAT

Placements hypothécaires à 4 1/2 %. Ouverture de comptes courants garantis par gardances de dam, même en dernier rang, chez

139] ***J.-J. Menoud***, à Bulle.

Avis important

AUX GRANDS MÉNAGES

On trouvera à la boulangerie J. Schneider successeur de L. Clerc. à Bulle : ***Pain de ménage*** à **28** c. le kg., ainsi que ***farines*** de différente qualité et ***son*** à bas prix. [26

LOUIS TREYVAUD

Place du marché, Bulle.

Avis aux agriculteurs.

Graines fourragères nouvelles : Trèfle perpétuel, trèfle de Styrie, trèfle d'Alsace, trèfle du Midi. luzerne de Provence, esparcette de la Moravie, chanvre de Brisgau et du pays, pois, poisettes, lin, fenasse, fromental, raygras et timothée.

Toutes mes graines sont garanties et de première qualité, à prix modérés. [254

Jean Meuwly,

vétérinaire du IIIe cantonnement de la Gruyère, prévient l'honorable public qu'il vient de s'établir à Bulle, place du Marché, près de la maison de M. Remy, voiturier (maison neuve). Il se recommande à toutes les personnes qui veulent bien l'honorer de leur confiance.

En cas d'absence, s'adresser à M. Wæber, hôtel de l'Union, à Bulle. [145

Le

PAIN-EXPELLER

à l'« Ancre »

EST ET RESTERA SANS RIVAL

contre RHUMATISMES, GOUTTE, NÉVRALGIES, Maux de Dents, Refroidissements et Douleurs de toute Nature.

Se méfier des Contrefaçons !

Se vend dans la plupart des pharmacies. Le flac. fr. 1 et 2. Instruction détaillée envoyée gratis et franco sur toute demande adressée à

F.-AD. RICHTER & Cie., OLTEN.

Froment rouge de printemps.

BELLES AVOINES DE SEMENCE

Sous la Croix-Blanche, à Bulle.

Prix d'avis. [213

FABRIQUE DE

Machines à tricoter

Edouard DUBIED & Cie, à Couvet

(canton de Neuchâtel).

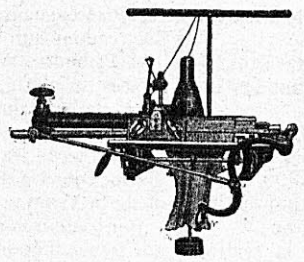

Machines pour familles et ateliers produisant rapidement et économiquement les ***bas, chaussettes, jupons, caleçons, gilets de chasse,*** etc., de même que les articles de fantaisie. Conditions avantageuses. Garantie. Envoi gratis du prix-courant. [10

LES

MODES **SŒURS PEYRAUD** MODES

A BULLE

avisent leur honorable clientèle qu'elles viennent de recevoir un grand choix de ***CHAPEAUX*** dernière nouveauté, pour dames, messieurs et enfants,

SPÉCIALITÉ : TRESSES DE FRIBOURG,

ainsi qu'un bel assortiment de ***fleurs, plumes,*** etc., etc.

Jerseys, robes et tabliers d'enfants, ruches et gants en tous genres, rideaux, corsets, etc, etc. [253

PLUS DE MAUX DE DENTS !

PAR L'EMPLOI DE

l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices

DES

RR.PP.BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Soulac (Gironde)

Dom MAGUELONNE, Prieur

2 Médailles d'Or : *Bruxelles 1880, Londres 1884*

Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR PIERRE BOURSAUD.

« L'usage journalier de l'**Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins**, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le **meilleur curatif** et le **seul préservatif des Affections dentaires.** »

Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f; Poudre, 1f25, 2f, 3f; Pâte, 1f25, 2f.

Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux

Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

BUREAU AU CHATEAU DE BULLE

Agence commerciale et agricole

Auguste Barras, Bulle.

Commission, représentation, recouvrements, renseignements confidentiels, démarches commerciales et judiciaires, intervention dans les faillites, tenue de comptabilités et de rentiers pour administrations et particuliers, rédactions diverses, gérance ; achat et vente d'immeubles, d'actions et obligations de tous genres, de valeurs à lots et à primes, de titres hypothécaires et autres ; opérations de banque, négociations d'emprunts, placement de fonds, etc., etc. [119

GIPPA & FOLGHERA, entrepreneurs, BULLE

DÉPOT DE CIMENT, GYPS, CHAUX

Briques en ciment et liège.

Tuyaux en grès d'Aarau. Tuyaux en ciment. [195

Toutes fournitures pour constructions.

Ivrognerie. Attestation.

Le malade a été guéri à son insu, grâce à votre traitement par correspondance et vos remèdes inoffensifs. Il peut encore boire un verre, mais la tendance à boire trop s'est tout à fait perdue. Vevey, septembre 1888. Jean Frey. — La moitié des frais après guérison Attestations, prospectus, questionnaire gratuits. S'adresser à l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie, à Glaris. [3]

Schutzmarke.

Elixir

Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoïdes (veine hémorrhoïdale).

Prix du flacon avec mode d'emploi: **Fr. 1,** flacon double **Fr. 1.80.** Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" **C. Brady à Kremsier** (Moravie), Autriche.

Dépôts à ***Bulle*** : Pharmacies Gavin et A. Rieter.

DÉPOT GÉNÉRAL pour toute la Suisse : Pharmacie ***Paul Hartmann***, à Steckborn. [115

A louer :

Déjà pour la présente année, la montagne appelée « Le Gros-l'Hautin », rière La Tour, avec chalet reconstruit à neuf.

S'adresser au notaire Menoud, à Bulle. [262

Le soussigné informe le public qu'il vient tous les jeudis au Lion d'Or, à Bulle, avec des bons chevaux, de toute confiance, à vendre ou à échanger.

118] ***Maxime Privet***, à Sorens.

TANNERIE - CORROIRIE

Cuirs. — Crépins. — Chaussures.

Gros. — Demi-gros. — Détail.

Ernest GLASSON, Bulle.

Cuir fort, en sèche de fond, battu et non battu, pour semelles. — Vache lissée. — Grand choix de déponilles (débris). — Croupons français. — Vachettes et empeignes en tous genres. — Cuirs pour sellerie. — Peausserie diverse. — Assortiment varié de tiges élastiques, bottes à l'écuyère, etc. — Spécialité d'outillage pour la chaussure. — Fil pour cordonniers — à joindre — et pour machines à coudre. — Chevilles de bois. — Clouterie forgée et mécanique. — Noir. — Vernis. — Graisses et huiles pour chaussures et pour machines.

Toutes marchandises vendues de confiance et à des prix extra réduits.

Remises et escomptes suivant l'importance des ordres.

Achat de cuirs, peaux brutes, sauvagine, écorces, crins divers, suif, etc., aux meilleures conditions. [149

Liquidation.

Pour cause de changement de commerce, le soussigné vendra à bas prix toutes les marchandises en magasin, telles que draps, toiles fil et coton étoffes pour dames, livres de prières, couronnes mortuaires, laines et cotons, cotonnes, cretonnes, blouses, corsets, services de table, mercerie et quincaillerie.

A. Pfulg-Meyer, à Bulle.

PROFITEZ DE L'OCCASION! [161

On demande à louer :

Deux bonnes ***vaches*** à garder à l'étable.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [261

A vendre : Un joli ***hangar***, couverture ardoise, situé au jardin de M. François Moura, à Bulle.

S'adresser au dit. [265

Cassée

Dimanche 28 avril courant,

à l'auberge de la **Croix-Blanche**, à **Corbières.**

Invitation cordiale.

263] Alfred Duffey.

Dimanche 28 avril :

Cassée

à l'auberge de la ***Couronne***, à ***Sale***

Invitation cordiale.

266] Vve Menoud.

CE que j'offre maintenant ne s'est jamais vu depuis qu'on confectionne les habillements !

Des circonstance extraordinairement favorables me permettent de vendre au prix de main-d'œuvre des

habillements complets

pour garçons et jeunes gens,

bien confectionnés, beaux, modernes et en choix riche.

Voici un aperçu de leurs prix :

Complets pour garçons de 2-9 ans, en drap gris et brun, façon nouvelle, beaux plis de ceinture richement montés, très durable, étoffe de mode. Prix seulement ***4 fr.***

Complets pour garçons : *a)* Façon Mozart ; *b)* Plis avec ou sans ceinture, bonne doublure, qualité d'étoffe riche ***5 fr. 50***

Complets « Marin » pour garçons, avec ancre tissé, col à corsage ou plastron. manchettes à double rang, résiste au lavage sans se décolorer, nouveauté patentée, très durable et pratique ***6 fr.***

Complets pour garçon « Versey », riche qualité ***6 fr.***

Nouveau! Costumes de chasse en laine pour garçons, étoffe Nasswald très solide et de mode, nouveauté richement confectionnée à houppes vertes, etc. ***9 fr.***

IIe qualité, étoffe pure laine et confection extra-solide ***12 fr.***

Tous ces habillement sont pour garçons de 9-12 ans et consistent en paletot, pantalon, gilet et bretelles. En faisant les commandes, indiquer l'âge.

Complets pour jeunes gens de 10-17 ans (paletot, gilet et pantalon). Ire qualité, 10 fr.; IIe qualité. 14 fr.; IIIe qualité, 16 fr. — Indiquer le thorax, longueur des manches et du pantalon.

Pardessus pour garçons, 11, 12 et 14 fr.

Envoi contre remboursement par

Sigm. Horecki,

2. Bezirk, Vienne (Autriche). [236

Complets pour garçons à 4 fr., 5 fr. 50 et 6 fr., 9 fr. et 12 fr. Pour jeunes gens, 10, 14 et 16 fr.

Ne tenant que des habillements confectionnés, je n'envoie pas d'échantillons d'étoffes.

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.